

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale Silicone bâtiment DBS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone: +33 3 88 39 18 67
Fax: +33 3 88 39 80 44
Courriel: info@fischer.fr
Internet:

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Le produit ne doit pas être caractérisé selon l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé Aucun à notre connaissance.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Silicone bâtiment DBS



Date de révision: 17.12.2019

Version: 2.0/fr

Remplace la version du: 05.07.2017

Date d'impression: 17.12.2019

*Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

PBT: octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS: 556-67-2)
vPvB: Decaméthylcyclopentasiloxane (D5) (CAS: 541-02-6)
vPvB: octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS: 556-67-2)
vPvB: Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (CAS: 540-97-6)

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	SVHC	Concentration
Hydrocarbures, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, < 0.03% aromatics	No.-CE: 932-078-5 No. REACH: 01-2119552497-29	Asp. Tox. 1; H304		25.0 - 50.0 pds %
poly(oxyde de propène)	No. CAS: 25322-69-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Acute Tox. 4; H302		2.5 - 10.0 pds %
Triméthoxyvinylsilane	No. CAS: 2768-02-7 No.-CE: 220-449-8	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332		2.5 - 10.0 pds %
octaméthylcyclotétrasiloxane	No. CAS: 556-67-2 No.-CE: 209-136-7 No.-Index: 014-018-00-1	Repr. 2; H361f Aquatic Chronic 4; H413	✓	< 2.5 pds %
Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6)	*No. CAS: 540-97-6 *No.-CE: 208-762-8	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].	✓	< 2.5 pds %
Decaméthylcyclopentasiloxane (D5)	*No. CAS: 541-02-6 *No.-CE: 208-764-9	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].	✓	< 2.5 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate

Aucune donnée disponible

Un traitement médical spécial

Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre sèche

Mousse

Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz déga

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
---------------------------	---

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
---	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
-----------------------	--

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre 8/13
----------------------------------	--------------------

6.5 Indications complémentaires

Autres données	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Néant dans des conditions normales de traitement.
--	---

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales requises.
---	--

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
--	---

Indications concernant les stockages en commun	Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
--	--

Classe de stockage (Allemagne)	10-13 (TRGS 510)
--------------------------------	------------------

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	Obturant
------------------------------	----------

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

méthanol

* France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m3	Remarque	TMP n°	FT n°	Date d'émission	Source
200	260	1000	1300	Risque de pénétration percutanée. *1)	84	5	2007	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en ...

*1): La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail.

Europe

Valeur à long terme / mg/m3	Valeur à long terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
260	200	Peau	2006/15	DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matière appropriée

caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée

Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière

accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Temps de pénétration

accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Remarque

Remplacer en cas d'usure. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection adéquat.

Notent

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions
relatives à la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	pâte
Couleur	divers
Indications supplémentaires sur la couleur	voir l'étiquette
*Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
*Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure	non déterminé
Valeur limite supérieure	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
*Densité [g/cm³]	1,01 - 1,16
*Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable

Température de décomposition
[°C] non déterminé

Viscosité dynamique [kg/(m*s)] non déterminé

Risque d'explosion. non explosif.

9.2 Autres informations

*Température d'inflammation [°C] > 200

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	données de l'entreprise

poly(oxyde de propène)				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Silicone bâtiment DBS



innovative solutions

Date de révision: 17.12.2019

Remplace la version du: 05.07.2017

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 17.12.2019

> 1000	DL50	rat	estimé	données de l'entreprise
--------	------	-----	--------	-------------------------

méthanol			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
5628	DL50	rat	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]**Composants dangereux**

Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3160	DL50	lapin	données de l'entreprise

poly(oxyde de propène)			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 10000	DL50	lapin	données de l'entreprise

méthanol			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
15800	DL50	lapin	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]**Composants dangereux**

Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0.03% aromatics				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 5266	CL50	rat	4 h	données de l'entreprise

poly(oxyde de propène)				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 0,17	CL50	rat	1 h	données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée

Pas d'irritation de la peau

Irritation oculaire

Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: Silicone bâtiment DBS



innovative solutions

Date de révision: 17.12.2019

Remplace la version du: 05.07.2017

Version: 2.0/fr

Date d'impression: 17.12.2019

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)	
Valeur	Source
Non applicable.	83

Mutagénèse

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)	
Valeur	Source
Non applicable.	83

Toxicité pour la reproduction

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)	
Valeur	Source
Non applicable.	83

Effet caustique

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)	
Valeur	Source
aucun Corrosion	83

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.)

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96 h	83

Toxicité pour les daphnies [mg/l]

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	83

Toxicité pour les algues [mg/l]

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)		
Valeur	Critère de test	Source
> 100	CL50	83

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Remarque Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Mobilité Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Composants dangereux

poly(oxyde de propène)	
Valeur	Source
Non applicable.	83

*Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS: 556-67-2)
 vPvB: octaméthylcyclotétrasiloxane (CAS: 556-67-2)
 vPvB: Decaméthylcyclopentasiloxane (D5) (CAS: 541-02-6)
 vPvB: Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6) (CAS: 540-97-6)

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Vider les restes.

Code des déchets Produit

200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
080000 - DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
080400 - déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)
080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
matériau durci
200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	*Transport terrestre ADR/RID	*Transport maritime IMDG	*Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		Non dangerous good	Non dangerous good

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Marchandise non dangereuse selon l'ADR/RID, l'ADNR, le code IMDG, l'ICAO/IATA-DGR

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*VOC 3 - 3,16 % / 32,4 - 36,5 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Modification par rapport à la dernière version Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Teneur en taux de H H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332: Nocif par inhalation.
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Asp. Tox.: Danger par aspiration
Acute Tox.: Toxicité aiguë
Flam. Liq.: Liquide inflammable
Repr.: Toxicité pour la reproduction
Le produit n'est pas classé comme tant dangereux dans le sens de l'ordonnance européenne n CLP